

Séance ordinaire du 20 février 2015

Le vendredi 20 janvier deux mille quinze à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie (arrivée à 20h55), LEBRUN Aurore, PETIT Corinne, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : -

Excusés sans pouvoir : -

Non excusés : -

Séance ouverte à : 20h35

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2014
- Recrutement d'un agent d'entretien
- Approbation du compte administratif 2014
- Approbation du compte de gestion 2014
- Désignation d'un nouveau délégué au S.I.C.C. (RPID-EAU-SPANC)
- Demande de subvention 2015 CFA LANOUE
- Demande de subvention 2015 AFSEP
- Mars Infos
- Questions et informations diverses

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Véronique CHEVALIER est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2015

Cécile THONIER demande que les comptes-rendus soient envoyés dans les deux semaines qui suivent les conseils municipaux.

Aucune autre remarque n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/003
RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de René MAKAROF en date du 9 janvier 2015, sollicitant, comme l'année passée, un contrat à durée déterminé pour l'entretien des espaces verts et divers travaux d'entretien communaux.

Les modalités de ce contrat sont les suivantes :

- Modalités : Contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, à temps non-complet, d'une durée hebdomadaire inférieure à la moitié de la durée légale du travail (Loi 84-53 du 26.01.1987 - art 3-3-4°)
- Période : Du 1^{er} mars 2015 jusqu'au 1er mars 2018
- Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire
(Echelle : 3 / Echelon : 3 - Indice brut : 342 / Indice majoré : 323)
- Jours de travail : les jeudis et les vendredis
- Horaires de travail : De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (7 heures/jour)
- Rémunération : Rémunération annualisée
- Salaires brut : 598,23 € /mois

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide d'embaucher Monsieur René MAKAROF selon les modalités énoncées ci-dessus
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents se rapportant à cette embauche

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/004
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry FAVARCQ, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Jean DELEUME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	<u>Dépenses :</u>	169.204,43 €
	<u>Recettes :</u>	311.650,91 €
Section d'investissement	<u>Dépenses :</u>	149.865,48 €
	<u>Recettes :</u>	170.429,49 €
	<u>Reste à réaliser :</u>	0,00 €

Résultat de clôture à reporter (section fonctionnement 002) : 142 446,48 €

Résultat de clôture à reporter (section investissement 001) : 20 564,01 €

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- *Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes*
- *Reconnaît la sincérité des restes à réaliser*
- *Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus*

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/005
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- *Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014*
- *Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;*

Considérant la régularité des opérations :

- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire*
- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires*
- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives*

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/006
DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SICC / RPID - EAU - SPANC

Conformément aux dispositions de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux syndicats intercommunaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il souhaite être remplacé au S.I.C.C / RPID - EAU - SPANC à compter du 1^{er} mars 2015.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour pourvoir à son remplacement.

Corinne PETIT est seule à se porter candidate.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Corinne PETIT	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
<u>A DEDUIRE</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Ont obtenu :	Corinne PETIT 11

Corinne PETIT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée au SICC / RPID - EAU - SPANC.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/007
DEMANDE DE SUBVENTION 2015 CFA LANOUE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention 2015 reçue du CFA LA NOUE, à savoir :

⇒ 200 € pour les communes de moins de 1000 habitants

La commune n'a pas d'apprentis pour l'année scolaire 2014/2015 scolarisés dans cet établissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de ne pas accorder de subvention pour l'année 2015 au CFA LA NOUE.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/008
DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 AFSEP (ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 reçue de l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques).

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de ne pas accorder de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 à l'AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques).

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/009
MARS INFOS

Aurore LEBRUN et Cécile THONIER ont demandé des devis pour l'impression du MARS INFOS.

Devis DIAZO (Cécile THONIER)

Pour 170 exemplaires

20 pages = 299,20 HT - 359,04 TTC Soit 2,11 € l'exemplaire

24 pages = 336,60 HT - 403,92 TTC Soit 2,38€ l'exemplaire

Devis SAVIARD (Aurore LEBRUN)

- Non communiqué par Aurore LEBRUN

Le Conseil Municipal demande des devis plus détaillés et si possible un exemplaire afin que le Conseil Municipal puisse se rendre compte du rendu final avant de prendre sa décision.

Aurore LEBRUN se charge de faire le nécessaire.

Cécile THONIER demande à être déchargée de la commission MARS INFOS. Le Conseil Municipal accepte.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/010

PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les élections départementales sont prévues les 22 et 29 mars 2015.

Pour le premier tour du 22 mars 2015, Monsieur le Maire adressera un courriel afin que chaque conseiller s'inscrive dans le créneau horaire souhaité.

Cécile THONIER et Marie HUMBERT ne sont pas disponibles à cette date.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/011

HORAIRES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, décide de maintenir l'horaire de 20h30, le vendredi, pour les réunions de Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/012

HORAIRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide que les réunions des commissions communales auront lieu à 18h00 du lundi au vendredi inclus.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/013

RADARS PEDAGOGIQUES

Le Conseil Municipal est surpris de la vitesse excessive de certains véhicules à l'entrée de Mars-sur-Allier et s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour faire baisser la vitesse.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 23h20.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

La Secrétaire,
Véronique CHEVALIER

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2015/JANVIER/001 à la délibération n° 2015/JANVIER/013

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	J-Claude				
BOULON	Baptiste				
CHEVALIER	Véronique				
CONTE	J-Marie				
DELEUME	Jean				
FAVARCQ	Thierry				
GIEMZA	Samuel				
HUMBERT	Marie				
LEBRUN	Aurore				
PETIT	Corinne				
THONIER	Cécile				